

Concours « Décore ton service ! »

Article 1 – Objet du concours

Afin d'embellir notre environnement de travail à l'occasion des fêtes de fin d'année et de distiller l'esprit festif de saison, l'ASCE32 organise son concours de décorations des services.

Article 2 – Participants

Le concours est gratuit et ouvert à tous les agents des sites de la DDT 32 (siège et cité administrative). Tout adhérent de l'ASCE32 peut inscrire son service et en être le représentant. Ce concours nécessite une inscription, cette année l'inscription est fixée **jusqu'au 5 décembre 2025**.

Le SGDD est associé à la Direction.

Article 3 – Critères de sélection

Du 1^{er} décembre au 19 décembre 2025, les participants devront décorer leurs bureaux, les couloirs de services et les salles de convivialité de façon originale et créative, dans le respect des règles de la bienséance et des règles de sécurité d'usage des locaux.

Trois critères sont retenus :

- L'originalité
- L'éco-responsabilité
- L'agencement global des décorations

Article 4 – Composition du jury

Le jury effectuera une visite entre 12h et 14h, le 19 décembre 2025.

Le jury se compose :

- De 3 membres du Comité de l'ASCE représentant 3 services différents
- De 3 correspondants ASCE des 3 autres services ou à défaut d'adhérent ASCE32 du service

Article 5 – Attribution et remise des prix

Chaque juré attribue une note de 1 à 10 à chaque décoration de service sauf pour celle de son propre service. L'équipe qui comptabilisera le plus de points sera déclarée gagnante.

Le service gagnant se verra offrir « Une Corbeille Gourmande » et des lots de consolation seront remis à chaque service participant.

A vous de jouer !